

Déradicalisation en prison : les directeurs se sentent lâchés

TERRORISME Le confinement fonctionne mais les moyens manquent pour aller plus loin

► La commission Attentats entame le volet « radicalisation » par une évaluation du projet de lutte contre l'extrémisme en prison.
► Bilan mitigé : le personnel n'est pas assez formé à la gestion de ces groupes de détenus radicalisés.

La commission Attentats a débuté lundi l'examen du volet « radicalisation » par l'audition de trois directeurs de prison, Paul Dauwe pour Hasselt, Valérie Lebrun pour Ittre et Marc Dizier pour Andenne. La question de la radicalisation en prison s'était déjà posée avec l'auteur présumé de l'attentat du Musée Juif, Mehdi Nemmouche, et plus récemment avec la radicalisation non détectée des frères El Bakraoui alors qu'ils purgeaient une peine pour des faits de droit commun.

Selon les chiffres émanant de la Sûreté de l'État, la Belgique compte 450 détenus présentant un risque de radicalisation. La majorité d'entre eux ne fait pas l'objet de mesures d'isolement.

Ceux qui, par contre, sont identifiés comme recruteurs ou islamistes « durs », dont la radicalisation ne fait aucun doute et qui risquent d'exercer une influence toxique sur les autres détenus, sont transférés dans des unités de haute sécurité, les deux sections « De-Radex » du pays. Ils sont actuellement dix détenus à Hasselt et une quinzaine à Ittre. Des condamnés qui ont toutefois accès au préau, à la salle de sport et qui bénéficient de visites. Mais qui restent entre eux.

« Ils ne se cachent plus »

« Le phénomène de radicalisation n'est pas nouveau, ni étonnant. Il a toujours existé dans les établissements pénitentiaires. Ces personnes sont en rupture sociale, elles sont marginalisées et dans le déni de leurs responsabilités, a d'emblée affirmé Valé-



VISITEURS

Des contrôles aléatoires

La question du contrôle des visiteurs de prison a été abordée à la lumière des nouveaux éléments qui ont surgi ces derniers jours dans le dossier El Bakraoui. Il semblerait en effet qu'Oussama Atar, le cousin des terroristes du 22 mars - lui-même activement recherché - ait pu jouer un rôle dans leur radicalisation. On a appris lundi que les personnes qui rendent visite aux détenus ne font l'objet d'aucun contrôle systématique d'identité. Sauf en cas de soupçons et pour l'entourage des radicalisés uniquement. Raison pour laquelle Oussama Atar, malgré ses antécédents, a pu se rendre régulièrement à la prison pour discuter avec ses cousins.

rie Lebrun qui dirige la prison d'Ittre. Mais on constate que la tendance religieuse est plus soutenue. Et que la radicalisation, que l'on ne cache plus, est devenue socialement acceptable par la population carcérale.

Devant la commission, les trois directeurs ont été appelés à

Les trois directeurs de prison : Paul Dauwe pour Hasselt, Valérie Lebrun pour Ittre et Marc Dizier pour Andenne, sont venus livrer leur constat devant la commission. © PHOTONEWS

évaluer le plan de lutte contre la radicalisation en prison mis en place en mars 2015 et basé sur trois principes : le confinement des détenus les plus dangereux et les plus influents, la normalisation de leur régime d'enfermement et la mise en œuvre d'un programme de déradicalisation, rebaptisé depuis « programme de désengagement ».

Si les deux premières mesures donnent des résultats relativement satisfaisants (les détenus ne sont par exemple pas isolés mais regroupés et parviennent régulièrement à déjouer la vigilance des gardiens et à communiquer brièvement avec les non-radicalisés), le programme de déradicalisation, par contre, n'en est qu'à ses balbutiements.

« Oui, le système fonctionne à condition qu'il y ait du recrutement adéquat », pointe Valérie Lebrun qui alerte sur la difficulté de recruter « les bonnes per-

sonnes ». Paul Dauwe va plus loin, estimant qu'à ce stade le volet « déradicalisation » est au point mort. L'accompagnement psychosocial, ajoute le directeur d'Hasselt, est le point délicat de ce plan. « Nous sommes encore en négociation avec la Communauté flamande. Deux conseillers ont été recrutés pour l'ensemble de la Flandre pour assurer le service régulier d'aide aux détenus. Tout ça est en train de se mettre en place petit à petit mais le programme spécifique en vue de la déradicalisation n'existe pas ».

Formés au compte-gouttes

Même grief à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'où « on n'a encore rien vu venir », tonne Valérie Lebrun qui déplore le manque de moyens alloués au « désengagement »

des détenus. « Certains protagonistes des attentats sortaient de prison et on n'a rien détecté. On est face à une population qui a une propension au passage à l'acte qu'il ne faut pas négliger ».

Contacté par nos soins lundi soir, le cabinet du ministre Rachid Madrane, en charge des maisons de justice, rappelle que cinq postes ont été créés en 2016 pour renforcer le service d'aide aux détenus (et ex-détenus) pour un budget de 200.000 euros. « Ces personnes, formées aux questions de radicalisation, ont été affectées aux établissements où les besoins se faisaient le plus sentir ».

Chez Madrane, on rappelle également que cet accompagnement ne peut se faire que sur base volontaire et que d'ici peu, un centre dédié à la prise en charge des radicalisés ouvrira ses portes en région bruxelloise. Un projet pour lequel la Fédération

Wallonie-Bruxelles a mis sur la table 1,7 million d'euros.

Quant aux formations dispensées au personnel de prison (compétence relevant cette fois du fédéral), elles n'ont encore concerné qu'un petit nombre alors que les gardiens sont au premier rang pour détecter les signes de radicalisation d'un détenu. À Andenne, par exemple, seule un membre de la direction et un assistant social ont eu accès à la formation à la détection de la radicalisation. Une prison qui compte tout de même plus de 400 condamnés.

Pour Marc Dizier, la seule vocation à laquelle la prison était parvenue à répondre correctement était le gardiennage et non l'insertion. Précisant sa pensée, il a expliqué que si, depuis dix ans, la loi impose de prévoir des « plans de détention » des prisonniers « on est toujours nulle part... ». « Alors pour les radicalisés... », a-t-il ironisé.

L'info circule mais...

Comment est-elle établie cette radicalisation ? Sur quels critères repose ce constat ? Lorsque les gardiens ont vent d'informations allant dans ce sens ou qu'un changement l'attitude du détenu leur met la puce à l'oreille, ils communiquent leurs observations à la direction de l'établissement, lequel se met en rapport avec une cellule mise en place fin 2014, appelée « celex » (pour cellule extrémisme), et composée de deux personnes spécialisées. Après avoir recueilli et traité les informations, la « celex » avertit l'Ocam. En bout de chaîne, c'est à la Sûreté de l'État, à qui le dossier est transmis, de déterminer si un détenu est, oui ou non, en voie de radicalisation.

Problème, l'information ne circule qu'unilatéralement, laissant les directeurs gérer la situation sans avoir tous les éléments en main pour le faire.

« Pour le moment, en ce qui concerne les rapports avec la Sûreté de l'État, on sent que beaucoup de choses se passent mais nous n'en sommes pas encore les bénéficiaires », s'impatiente le directeur d'Andenne. ■

LUDIVINE PONCIAU

22731340

A STAR ALLIANCE MEMBER

UNE PAUSE S'IMPOSE EN AMÉRIQUE DU NORD.



à pd
€499*
A/R.

Que vous préférerez le grizzly ou l'ours polaire, la bannière étoilée ou la feuille d'érable, Brussels Airlines vous y emmène. Offrez-vous une pause transatlantique à partir de €499* aller-retour !

brusselsairlines.com
ou votre agence de voyages.



* Conditions: voir brusselsairlines.com